



N° 6

Janvier 2022

### Sommaire :

- ▶ Observatoire de la vie associative
- ▶ Dialogues Ville / Associations
- ▶ Organiser un événement
- ▶ Appel à participation
- ▶ Nouvelle dans l'équipe
- ▶ Le « Château »
- ▶ Utile
- ▶ Plus qu'un mois pour le FDVA
- ▶ Agenda
- ▶ La mission locale vous aide
- ▶ Asso de l'annuaire

## ÉDITO

Malgré la crise sanitaire, 2021 aura été une année riche pour la vie associative à Villeurbanne : les Assises nous ont permis, à l'occasion de trois rendez-vous collaboratifs, d'élaborer un plan d'actions à 5 ans (à retrouver sur Villeurbanne). Nous avons également organisé une très belle édition de la Biennale des associations ; enfin, nous avons commencé à mettre en place nos premières actions : lancement de l'observatoire local de la vie associative, de la réflexion autour de la création du conseil consultatif, de cette newsletter...

En 2022, je vous souhaite de poursuivre nos rencontres, nos réflexions, nos projets communs en faveur de l'animation du réseau associatif, et du dialogue entre la municipalité et les associations. Je suis optimiste et confiante en notre capacité à dépasser les contraintes et les difficultés liées à la crise sanitaire pour continuer à développer nos projets au service des habitants.

Je vous souhaite à toutes et tous, ainsi qu'à vos adhérents et à vos proches une belle année 2022, placée sous le signe de la culture et de la convivialité à Villeurbanne. Placée aussi sous le signe de la participation et de la démocratie participative puisque nous aurons l'occasion de nous retrouver souvent pour continuer à co-construire.

**Christine Goyard-Gudéfin**  
Adjointe au maire déléguée  
à la vie associative et aux centres sociaux

## OBSERVATOIRE de la vie associative

### Nous avons besoin de vous !

La Ville de Villeurbanne a lancé en décembre la première édition de l'Observatoire local de la vie associative. C'est une des actions du plan élaboré avec les associations lors des Assises de la vie associative et que nous vous avons présenté le 30 septembre.

L'objectif est de mieux connaître le tissu associatif villeurbannais, ses caractéristiques et ses besoins à travers une enquête. Et dans ce cadre, nous avons concrètement besoin de votre aide ! Le lancement officiel de l'enquête a eu lieu le jeudi 2 décembre à l'occasion des Dialogues de la vie associative et vous avez jusqu'au 1er mars pour répondre à cette enquête.

A ce jour, nous avons reçu déjà 100 réponses mais cela n'est pas suffisant pour disposer d'une vision fiable de l'identité de la vie associative à Villeurbanne ! **Nous avons besoin de vous, renvoyez-nous le questionnaire !**

Pour participer, c'est très simple (environ 20 à 30 minutes) il faut remplir le questionnaire en ligne à cette adresse : <https://cutt.ly/obs-villeurbanne>

Avant de remplir ce questionnaire, munissez-vous notamment des informations suivantes : la composition de votre conseil d'administration (âge, sexe...), le nombre de membres (licenciés, adhérents...) et de bénévoles, et le budget de l'association pour l'année 2019 (documents financiers). Les réponses à ce questionnaire resteront strictement confidentielles et ne feront l'objet d'aucune communication à des tiers.

En cas de difficultés, ou si vous souhaitez avoir le format Word, appelez nous les vendredis entre 9h et 12h au 04 26 10 14 12 ou par mail : [victor.prandt@mairie-villeurbanne.fr](mailto:victor.prandt@mairie-villeurbanne.fr).

Merci beaucoup de votre collaboration.

## DIALOGUES Ville / Assos

### Retour sur nos ateliers concernant la création du Conseil de la vie associative

Les prochains *Dialogues Ville / Associations* se tiendront le **mardi 1<sup>er</sup> mars de 18 h à 21 h au Centre culturel et de la vie associative (CCVA)**. Au menu, notamment, la suite de nos discussions concernant la création d'un conseil de la vie associative.

Souvenez-vous, les derniers Dialogues du 2 décembre nous ont permis de travailler en ateliers sur les prérogatives, les modes d'élection des membres et le fonctionnement du futur **Conseil consultatif de la vie associative (action12)**. Les discussions ont été riches et captivantes : les comptes rendus sont disponibles sur Wikilleurbanne à l'adresse suivante :

[www.wikilleurbanne.fr/?DialoguesS](http://www.wikilleurbanne.fr/?DialoguesS).

Vos propositions nous ont permis de nous projeter sur une organisation du conseil de la vie associative que nous vous soumettrons et discuterons le 1<sup>er</sup> mars.

Et ce n'est pas tout ! Au programme également de ces Dialogues, nous vous tiendrons informés de l'avancée de l'Observatoire local de la vie associative et de ses premières conclusions. Par ailleurs, Mathilde, fraîchement arrivée à la direction de la vie associative, vous parlera de l'action 17 du plan d'action : « **Créer un guide méthodologique de l'association inclusive** ». Enfin, en présence du CLAVI, nous vous présenterons l'exposition **des photographies de la Biennale des associations** édition 2021.

Pour en savoir +, contactez Victor :

[victor.prandt@mairie-villeurbanne.fr](mailto:victor.prandt@mairie-villeurbanne.fr).

Inscriptions : <https://cutt.ly/dialogues0103>

## ORGANISER un évènement...

### ... sur l'espace public, quelle démarche à suivre ?

**A compter du lundi 17 janvier 2022**, dans le cadre du déploiement des télé services de la Ville, **tout évènement organisé à Villeurbanne dans un espace extérieur (public ou privé) ouvert au public, doit faire l'objet d'une démarche unique réalisable entièrement en ligne via le formulaire dématérialisé suivant (cliquez sur le lien) : [Demande d'organisation d'un évènement dans un espace extérieur ouvert au public](#)**

Depuis le 13 juin 2019, ces demandes d'organisation étaient traitées via un formulaire et une procédure d'instruction non dématérialisés. La mise en œuvre du formulaire dématérialisé valide et pérennise donc ce dispositif au service des organisateurs. Cette procédure permet de mener à bien les projets d'évènements - culturels, sportifs, humanitaires ou simplement récréatifs - et aide à prendre en compte les règles qui encadrent leur organisation, notamment en matière de sûreté et de sécurité. Vous pouvez retrouver le formulaire ainsi que des documents vous conseillant dans l'organisation de votre évènement sur la page suivante du site internet : **[Organiser un évènement dans un espace extérieur ouvert au public](#)**.

**Ce formulaire devra être rempli au plus tard deux mois avant la date prévue de l'évènement**, afin de permettre l'information des services concernés et la bonne instruction du dossier (et les éventuels échanges entre service-s- et organisateurs). Au lancement de ce nouveau service en ligne, les demandeurs seront seulement alertés sur ce délai ; **à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022, le remplissage du formulaire ne sera pas possible une fois ce délai dépassé.**

## APPEL A PARTICIPATION

### En piste vers l'action 17 : le guide méthodologique de l'association inclusive

Dans le cadre du projet de mise en œuvre de l'action 17 « Créer un guide méthodologique de l'association inclusive » du plan d'actions élaboré pour et par les associations villeurbannaises lors des assises de la vie associative, la Direction de la vie associative lance un appel à participation à destination des associations qui souhaiteraient participer à la rédaction de ce guide.

Pour ce faire, il vous suffit d'envoyer un mail à Mathilde ([mathilde.soupizet@mairie-villeurbanne.fr](mailto:mathilde.soupizet@mairie-villeurbanne.fr)) en précisant que vous souhaitez participer aux réflexions autour de la création du guide. Elle vous fera alors parvenir davantage d'informations.

## NOUVELLE dans l'équipe

### Mathilde Soupizet

Mathilde a rejoint l'équipe de la Direction de la vie associative le 22 novembre en tant que Chargée de développement de la vie associative.

Elle travaillera à mi-temps notamment sur les actions du plan relatif à la vie associative inclusive. Elle accompagnera également l'équipe sur des missions transversales.



## LE CHATEAU

### Bientôt un AMI à destination des structures locales

Porté par Est métropole habitat avec le soutien du GIE La Ville Autrement, Le Château est un projet né d'un appel à manifestation d'intérêt qui avait été lancé par la Ville de Villeurbanne. En effet, la résidence autonomie pour seniors Château Gaillard ayant déménagé dans des locaux tout neufs, il convenait de trouver aux anciens locaux une nouvelle destinée.

Identifiés comme lieu d'hospitalité, ces bâtiments ont désormais vocation à répondre aux problématiques de sans-abrisme du territoire et réunit ainsi des partenaires associatifs tels que Alynea, Forum Réfugiés Cosi, Acolea et l'ASVEL VBF mais aussi des partenaires institutionnels tels que la Ville de Villeurbanne, la Métropole de Lyon et l'Etat. Plusieurs espaces communs n'ont pas d'usage encore prédéfini afin d'accueillir les initiatives naissantes, avec une attention particulière pour les associations et les collectifs locaux.

Le mois d'avril devrait sonner le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt concernant l'occupation temporaire de la cuisine professionnelle et de sa salle de réception. **Nous reviendrons bientôt vers vous pour plus de détails !**

En attendant, voici le plan du site situé 65 rue de Château Gaillard (69100) :



Pour en savoir + :  
[m.soupizet@gie-lavilleautrement.fr](mailto:m.soupizet@gie-lavilleautrement.fr)

## UTILE

### associations.gouv.fr, vous connaissez ?

Très intuitif, ce site gouvernemental délivre des informations pratiques et juridiques dans ses rubriques « vos démarches », « guide juridique et fiscal », « la vie associative » ou met à disposition de la « documentation ».

Pensé par le Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, il est très utile pour vous accompagner dans votre développement.

Par exemple en allant sur l'onglet « Documentation », vous trouverez toute une série de guides pratiques pour la vie associative tels que le guide du bénévolat, le guide d'usage des subventions ou encore le guide du chèque emploi associatif, entre autres.

Si vous souhaitez jeter un coup d'œil, c'est par ici :  
<https://www.associations.gouv.fr/>



associations.gouv.fr  
créer, gérer et développer son association

## PLUS QU'UN MOIS pour le FDVA !

**Fonds pour le Développement de la Vie Associative, volet « Financement global de l'activité d'une association ou mise en œuvre de nouveaux projets ou activités »**

Depuis 2018, le FDVA a pour objet de contribuer au développement des associations, notamment par l'attribution de concours financiers pour leur activité globale et leurs projets locaux de nouveaux services à la population.

Ce financement s'adresse essentiellement aux petites et moyennes associations, tous secteurs confondus (y compris les associations sportives ou œuvrant dans le cadre de la politique de la ville par exemple).

La campagne du Fonds pour le développement de la vie associative - volet Fonctionnement et innovations est ouverte depuis le 16 décembre 2021 et le sera **jusqu'au 17 février 2022**.

Si vous êtes passé à côté, il n'est donc pas trop tard !

Pour plus d'informations générales, vous pouvez vous rendre sur le site [associations.gouv.fr](https://www.associations.gouv.fr/) rubrique « FDVA "fonctionnement-innovation" : les appels à projets 2022 ». Concernant les informations spécifiques au département du Rhône, vous trouverez la démarche à suivre détaillée sur le site de l'Académie de Lyon [www.ac-lyon.fr](http://www.ac-lyon.fr) dans l'article « Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) 2022 : fonctionnement et innovation ».

## AGENDA

### Dialogues Ville / associations

- le mardi 1<sup>er</sup> mars, 18 h – 20 h 30

Suite de nos discussions sur la création du conseil de la vie associative

> Centre culturel et de la vie associative

### Villeurbanne capitale française de la culture

- retrouvez le programme à cette adresse :

<https://villeurbanne2022.fr/programme>

### Quoi de neuf à Villeurbanne ?

- retrouvez l'agenda de la ville et les bons plans sorties et découvertes à cette adresse :

<https://viva.villeurbanne.fr/Agenda/list/385>

## ASSO de l'annuaire

### ATD Quart Monde

Cette association œuvrant à l'échelle locale mais également internationale, rassemble les personnes qui veulent s'engager pour mettre fin à l'extrême pauvreté et construire une société plus juste, qui respecte les droits fondamentaux et l'égalité de dignité de toutes et tous. ATD Quart Monde s'appuie sur trois modes d'actions complémentaires :

- Agir sur le terrain avec les personnes en situation de pauvreté pour s'unir autour d'un même combat et obtenir l'application du droit.

- Agir auprès des institutions pour faire évoluer les lois et les pratiques, en associant les personnes qui vivent en situation de pauvreté.

- Agir auprès de l'opinion publique pour faire changer le regard porté sur les personnes les plus pauvres et appeler la société à s'engager dans le combat contre la misère ».

[\(https://www.atd-quartmonde.fr/qui-sommes-nous/\)](https://www.atd-quartmonde.fr/qui-sommes-nous/).

## LA MISSION LOCALE vous aide

### Associations de Villeurbanne, profitez des aides à l'embauche ! Avec le plan « 1 Jeune 1 Solution » renforcez vos équipes dès maintenant.

Aujourd'hui, les problèmes de trésorerie peuvent être un frein à vos projets de recrutement.

Pour renforcer vos effectifs tout en favorisant l'accès à l'emploi des jeunes, le plan « 1 jeune, 1 solution » vous permet de recruter des jeunes de 16 à 25 ans en contrepartie d'une aide financière de l'Etat. L'aide est également possible si le jeune a moins de 30 ans et en situation de handicap reconnu.

**La Mission Locale de Villeurbanne** vous invite à découvrir les différents contrats aidés qui vous permettront de trouver vos futurs collaboratrices et collaborateurs tout en bénéficiant du soutien financier de l'Etat :

• **Le Parcours Emploi Compétences Jeunes (PEC)** s'adresse aux associations. Grâce à ce dispositif PEC, vous pouvez bénéficier d'une aide financière à hauteur de 65% du Smic horaire pour une durée de 20 à 30 heures hebdomadaires, pour une durée contrat de 6 à 9 mois. Ces aides ne peuvent être cumulées avec une autre aide de l'état.

• **L'Emploi franc** a pour but d'aider à l'embauche des personnes qui résident dans les Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV). Notre commune compte 5 quartiers QPV.

En recrutant sur la base d'un emploi franc, votre association peut percevoir une aide de la part de Pôle emploi de 15 000 € sur 3 ans pour un CDI ou de 5 000 € sur 2 ans pour un CDD d'au moins 6 mois. Cette aide peut être cumulée avec les aides au recrutement du contrat de professionnalisation.

• **L'Alternance, une autre voie d'excellence pour le recrutement**

L'Alternance (contrat de professionnalisation ou d'apprentissage d'une durée de 6 mois à 3 ans) permet de concevoir un projet professionnel complet grâce à une formation diplômante ou qualifiante et une expérience concrète en entreprise. Faites bénéficier à votre association du dynamisme et de la créativité des jeunes. Ils seront rémunérés selon un barème défini.

Une aide exceptionnelle de 5 000 à 8 000€ sera versée pour toute signature de contrat avant le 30/06/2022.

Recruter dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution » **présente de nombreux avantages** pour votre Association : former votre futur salarié, lui apprendre un métier, l'intégrer à la vie et à la culture d'entreprise, bénéficier de l'aide financière pour le temps d'accompagnement que vous avez investi.

La Mission Locale de Villeurbanne est votre partenaire pour vous orienter des jeunes et vous prescrire les aides de l'Etat dans le cadre du PEC.

Merci de contacter notre Service Emploi Alternance :

[service.emploi@mlve.org](mailto:service.emploi@mlve.org)

Adresse utiles :

Site de la Mission locale : [www.missionlocale-villeurbanne.fr](http://www.missionlocale-villeurbanne.fr)

Site gouvernemental : <https://www.1jeune1solution.gouv.fr/je-recrute/articles>

La Mission Locale organise régulièrement des webinaires sur le recrutement et vous conviera prochainement.